



LA TVA CIRCULAIRE, UN LEVIER POUR LA CORDONNERIE MULTISERVICE DANS L'ECONOMIE CIRCULAIRE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE – FFCM

📍 105, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS ▶ 06 63 61 09 01
📧 contact@cordonnerie.org - 🌐 <https://cordonnerie.org/>

Siège social : 21, rue Jean Poulmarch - 75010 Paris
Siret 784 450 249 00015 – Code NAF : 9411Z



PREFACE JEAN-PIERRE VERNEAU, PRESIDENT DE LA FFCM

Chers lecteurs,

En tant que Président de la [Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice \(FFCM\)](#), je suis particulièrement fier de vous présenter ce Livre Blanc sur la TVA Circulaire.

Ce document est le fruit d'un travail collectif et d'une réflexion approfondie sur les enjeux et les opportunités liés à la mise en place d'une TVA réduite pour les opérations de réparation et d'entretien des articles en cuir ou composés de matériaux souples tels que les chaussures, sacs, accessoires (ceintures...).

La cordonnerie multiservice est un métier emblématique de l'artisanat de proximité, qui connaît un regain d'intérêt grâce à la prise de conscience écologique et aux difficultés économiques des consommateurs. La réparation de chaussures et autres articles de maroquinerie, au cœur de l'activité des cordonniers, s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire. Cette note présente le contexte et les enjeux du secteur de la cordonnerie multiservice et propose la mise en place d'une TVA circulaire pour soutenir ce secteur en mutation.

Le 21 mai dernier, nous avons assisté à la présentation du [rapport "Proposition pour la mise en place d'une TVA circulaire"](#) par ses co-auteurs, Emmanuelle Ledoux et Emery Jacquillat. Cette réunion a été l'occasion pour moi et pour Clément Hoo, Représentant de la Commission "Développement Durable" de la FFCM, de réaffirmer le soutien de la fédération à ce dispositif fiscal, qui constitue un enjeu majeur pour les cordonniers et plus largement pour le développement d'une économie circulaire et responsable.

La TVA circulaire est un mécanisme visant à réduire le taux de TVA applicable aux opérations de réemploi, de réparation et de recyclage des produits. En favorisant fiscalement ces activités vertueuses, l'objectif est de stabiliser l'économie et de rendre les filières écologiques plus compétitives face aux **"activités brunes"** qu'elles remplacent.

Pour la Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice, la mise en place d'une TVA circulaire est d'autant plus cruciale que les cordonniers sont des acteurs de premier plan dans ce domaine. En effet, leur métier consiste à donner une seconde vie aux chaussures et aux articles de maroquinerie, en les réparant ou en les rénovant. Ainsi, ils contribuent à réduire les déchets et à limiter l'impact environnemental de notre consommation.

Cependant, ces activités vertueuses sont souvent plus coûteuses que leurs équivalents moins durables, ce qui rend la concurrence difficile pour les cordonniers. La TVA circulaire apparaît donc comme un outil essentiel pour amortir le coût de la hausse des matières premières, pour développer leur activité en recrutant du personnel et en investissant dans du matériel, et pour renforcer leur compétitivité face aux produits neufs et aux importations à bas coût.

La FFCM appelle donc les pouvoirs publics et parlementaires à mettre en œuvre rapidement ce dispositif, en veillant à ce qu'il bénéficie pleinement aux cordonniers et à l'ensemble des acteurs de l'économie circulaire. Nous sommes convaincus que cette mesure contribuera à la fois à la transition écologique de notre économie, au développement économique local et à la préservation de notre savoir-faire artisanal.

SOMMAIRE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE



LA TVA CIRCULAIRE, UN LEVIER POUR LA CORDONNERIE MULTISERVICE DANS L'ECONOMIE CIRCULAIRE



- 1 - Page de garde
- 2 - Préface de Jean-Pierre Verneau, Président de laFFCM
- 4 - Contexte et enjeux de la TVA circulaire
- 6 - Présentation de la federation française de la cordonnerie multiservice
- 7 - Secteur de la cordonnerie multiservice
- 8 - La TVA circulaire : un levier pour la cordonnerie multiservice
- 9 - Pourquoi la TVA circulaire est cruciale pour la cordonnerie multiservice
- 10 - Forte production industrielle et gaspillage des consommateurs
- 11 - Stratégies pour la mise en place de la TVA circulaire et compensation du manque a gagner
- 12 - Compensation du « manque a gagner »
- 13 - Références et précisions

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA TVA CIRCULAIRE

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) donne un grand coup d'accélérateur à la transition écologique.



Transformer notre système en profondeur : tel est l'objectif de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dont les 130 articles permettent de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage. La loi vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Elle se décline en cinq grands axes :

- Sortir du plastique jetable ;
- Mieux informer les consommateurs ;
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire.

Elle fixe de nouveaux objectifs pour les années à venir. Elle entend notamment faciliter la réparation et favoriser l'utilisation de pièces détachées issues de l'économie circulaire.



LA TVA CIRCULAIRE S'INSCRIT PARFAITEMENT DANS CE DISPOSITIF. Il s'agit d'un mécanisme innovant visant à réduire le taux de TVA applicable aux opérations de réemploi, de réparation et de recyclage des produits. En favorisant fiscalement ces activités vertueuses, l'objectif est de stabiliser l'économie et de rendre les filières écologiques plus compétitives face aux "*activités brunes*" qu'elles remplacent. Cette initiative s'inscrit dans une démarche globale de transition vers une économie plus durable et respectueuse de l'environnement.

Cette idée a déjà été amorcée au niveau européen, notamment dans le cadre d'un projet de « *TVA verte* ». Ce projet vise à harmoniser les règles applicables en matière de taux de TVA au sein de l'Union Européenne et à encourager les États membres à verdir leurs systèmes TVA.

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) donne un grand coup d'accélérateur à la transition écologique. Elle marque une étape importante pour la filière TLC (Textile d'habillement, Linge de maison & Chaussure), résolument engagée dans la voie du développement durable, et complète les initiatives déjà prises dans ce sens.

En ce sens, le 5 avril 2022, le [Conseil de l'Union Européenne a adopté une nouvelle directive \(2055/542\)](#) qui ouvre la voie aux États membres pour verdir leurs systèmes TVA.

Dès juillet 2022, la Suède a mis en place un taux réduit sur les services de réparation de vélos, chaussures et autres articles en cuir, et linge de maison, passant de 12 % à 6 %. Cette mesure a pour objectif de stimuler la demande de réparation et de favoriser le développement d'une économie circulaire. En réduisant le coût de la réparation, la Suède encourage les consommateurs à prolonger la durée de vie de leurs produits, réduisant ainsi la quantité de déchets générés et l'impact environnemental de la consommation.

À l'horizon 2030, les combustibles fossiles et autres biens ayant une incidence similaire sur les émissions de gaz à effet de serre ne pourront plus bénéficier de taux réduits dans l'Union Européenne. Cette mesure vise à décourager l'utilisation de produits et de services ayant un impact environnemental négatif.

Parallèlement, les énergies renouvelables et l'économie circulaire sont mises en avant, avec la possibilité pour les États membres de prévoir des taux réduits pour certaines activités de réparation, de retraitement des eaux usées et de recyclage de déchets.

Pour accélérer la transition vers une économie circulaire, il est essentiel de prendre des mesures décisives pour réduire drastiquement les déchets, donner la priorité à la réduction de l'utilisation des ressources, améliorer les taux de recyclage et favoriser la conception de produits pensés pour la circularité. Cela nécessite de fixer des objectifs et de promouvoir un recyclage de meilleure qualité, permettant aux matières de conserver leur fonction et leur valeur d'origine le plus longtemps possible.

Il est également crucial d'accroître la circularité en maximisant l'utilisation et la durée de vie des produits par le biais du réemploi, de la réparation et du remanufacturing. Il convient d'accorder une attention particulière à l'économie de l'approvisionnement en matières premières, afin que les subventions et les prix de celles-ci reflètent leur incidence sur l'environnement et que les matières recyclées puissent être réintroduites plus facilement dans l'économie.

**ENSEMBLE, FAISONS EN SORTE QUE LA FISCALITE DEVIENNE UN
VERITABLE LEVIER AU SERVICE DE L'ECOLOGIE ET DE L'EMPLOI !**



POUR UNE PLANÈTE SOLIDAIRE
Agenda 2030, 17 objectifs



PRESENTATION DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE LA CORDONNERIE MULTISERVICE

La [Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice \(FFCM\)](#) est d'organisation professionnelle de référence pour le secteur de la cordonnerie multiservice, œuvrant depuis plus de 75 ans pour la défense et la promotion de ces métiers.

Avec son membre associé, le Syndicat des Réparateurs Industriels de la Chaussure (SRIC), la FFCM représente les acteurs de la cordonnerie et du multiservice (fabrication et prestation) sur l'ensemble du territoire national.

LES MISSIONS DE LA FFCM

Les missions de la FFCM sont de défendre les intérêts de la profession, de la représenter auprès des pouvoirs publics et privés, d'informer et d'accompagner ses adhérents sur les sujets techniques, sociaux, juridiques, de promouvoir les métiers de la cordonnerie multiservice et d'établir des liens de bonne confraternité entre tous ceux qui la composent.

Le magazine de la Cordonnerie Multiservice, anciennement connu sous le nom d'Officiel des Métiers de la Cordonnerie, est l'un des outils d'information destinés à l'ensemble de la profession.

Depuis le 1er janvier 2024, suite à la fusion des branches professionnelles, la FFCM gère le secteur de la cordonnerie multiservice au sein de la Convention Collective de la Maroquinerie, Cuirs et Peaux. Elle défend la spécificité des entreprises artisanales de la cordonnerie multiservice au sein de cette grande branche rattachée à l'industrie.

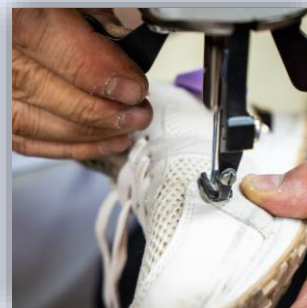
En tant qu'organisme de formation, la FFCM dispense également des stages de perfectionnement pour les professionnels de la cordonnerie.

AFFILIATIONS ET REPRÉSENTATIONS

La FFCM est affiliée à la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (C.N.A.M.S.), membre fondateur de l'Union Professionnelle Artisanale (UPA), devenue Union des Entreprises de Proximité (U2P) en novembre 2016. L'U2P regroupe la CAPEB (Bâtiment), la CGAD (Alimentation de détail), la CNAMS (Services et Fabrication) et l'UNAPL (Professions libérales).

La FFCM est également adhérente d'Alliance France Cuir (ex. Conseil National du Cuir).

Nombre de chefs d'entreprises adhérents à la Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice siègent au sein des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.



Autrefois très populaire, le métier de cordonnier a vu son nombre d'artisans diminuer drastiquement au cours des dernières décennies, passant de 45 000 dans les années 1950-1960 à un peu plus de 3 600 aujourd'hui. **Cette baisse s'explique principalement par l'essor de la consommation de masse et la production de chaussures et sacs à bas prix, peu adaptés à la réparation.**

Cordonnier

3 649

Entreprises en France

Pour survivre, les cordonneries ont dû diversifier leurs services, en proposant notamment la reproduction de clés, la vente d'articles en cuir et la gravure.

En effet, le cordonnier est un artisan spécialisé dans la rénovation et la réparation des articles en cuir ou composés de matériaux souples, tels que chaussures (traditionnelles en cuir, sneakers, de randonnée...), sacs et autres objets de maroquinerie, vêtements, accessoires (ceintures, gants...). Pour répondre aux besoins variés de sa clientèle et atteindre plus facilement la rentabilité, le cordonnier propose également une gamme étendue de services :

- Vente d'articles pour l'entretien des chaussures et des accessoires (semelles intérieures, lacets, cirages, crèmes, brosses, embauchoirs) ;
- Duplication de clés ;
- Fabrication de tampons ;
- Gravure sur différentes matières (plastique, bois, cuir, etc.) ;
- Affûtage d'objets (aiguillage de couteaux par exemple) ;
- Nettoyage et vente de chaussures et de petits articles de maroquinerie.

L'activité de la cordonnerie relève du code d'activité principale exercée (APE) [95.23Z « Réparation de chaussures et d'articles en cuir » au sein de la nomenclature d'activités française \(NAF, révision de 2008\)](#).

Certains cordonniers sont également enregistrés sous le code 95.29Z « Réparation d'autres biens personnels et domestiques ». Ce code inclut notamment :

- La réparation et la transformation d'articles d'habillement ;
- La réparation d'articles de sport (à l'exclusion des fusils pour le tir sportif) et de matériel de camping ;
- La réparation d'autres articles personnels et domestiques.

Il est intéressant de noter que, bien que le nombre de créations d'entreprises dans le secteur de la réparation de chaussures soit resté quasiment stable depuis 2015, la profession a connu une période de stagnation pendant les trois années entourant la crise sanitaire. Cependant, en 2023, la cordonnerie multiservice retrouve une dynamique de création similaire à celle de 2017.

Aujourd'hui, la cordonnerie multiservice est un métier en constante évolution, alliant savoir-faire traditionnel et techniques modernes. Cette capacité d'adaptation et de diversification permet au secteur de rester pertinent et compétitif dans un environnement économique en perpétuelle mutation.



LA TVA CIRCULAIRE : UN LEVIER POUR LA CORDONNERIE MULTISERVICE

Selon une [étude menée par l'ADEME en 2022](#), le secteur de la réparation en France représente environ 157 000 entreprises, près de 175 000 emplois salariés et 81 000 emplois non-salariés et un chiffre d'affaires total d'environ 35 milliards d'euros.

Ce secteur est largement créateur d'emplois non délocalisables et contribue à la réduction des déchets et à la préservation des ressources naturelles. Cependant, les réparateurs font face à une concurrence déloyale de la part des fabricants et des distributeurs qui pratiquent des prix bas sur les produits neufs et incitent ainsi les consommateurs à jeter plutôt qu'à réparer.

Les préoccupations environnementales et les difficultés économiques rencontrées par les consommateurs ont contribué à redorer l'image de la cordonnerie multiservice. La réparation et l'entretien des chaussures et articles en cuir sont désormais perçus comme des gestes écologiques et économiques, permettant de prolonger la durée de vie des produits et de limiter leur impact sur l'environnement.

De plus, le lancement du Bonus réparation sur le textile et les chaussures depuis novembre 2023, encourage les consommateurs à faire réparer ou entretenir leurs biens plutôt que de les remplacer.

[En mai 2024, 577 entreprises de cordonnerie et de retouche ont été labellisées](#), représentant 1 132 points de réparation en France, DROM-COM compris. Parmi elles, 34 % sont des services de cordonnerie, dont 10 % appartiennent à des marques. Depuis le lancement du dispositif, 217 655 déclarations ont été faites, soit 340 362 actes de réparation. Les cordonniers représentent 83 % de ces actes, soit 268 236 réparations. Il est à noter que 87 % des entreprises de cordonnerie labellisées font des déclarations, contre 13 % qui n'en font pas pour des raisons de logiciels/outils informatiques.

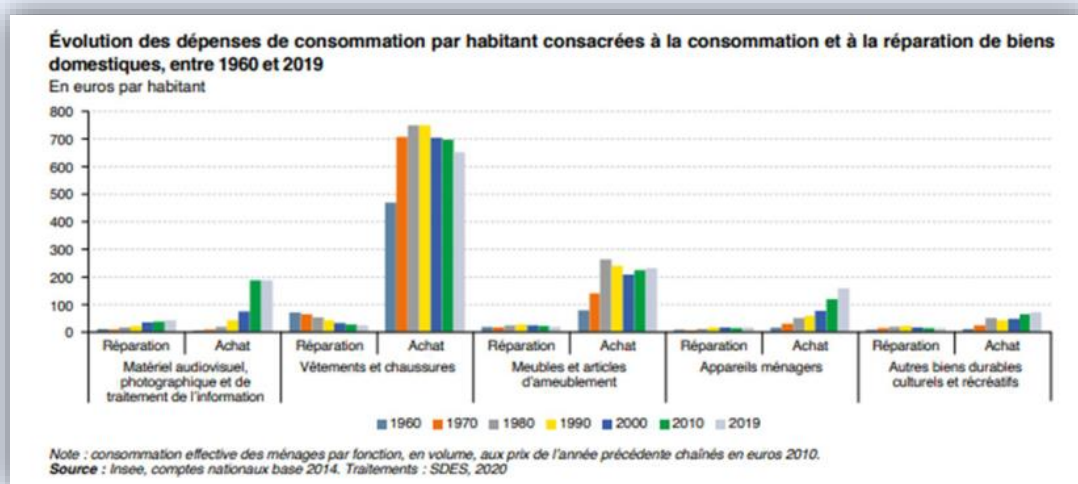
LES PRINCIPAUX ENJEUX DU SECTEUR

Le secteur de la cordonnerie multiservice compte environ 3 600 entreprises en France, avec un chiffre d'affaires de 490 M€ en 2018. Selon [L'Observatoire des Compétences Industries - OPCO 2I](#) sur le secteur de la cordonnerie multiservice, les principaux enjeux de la profession sont :

- Adapter les activités aux attentes des clients (développement des ventes omnicanales, RSE...)
- Accompagner les TPE/PME dans l'intégration d'outils numériques dans leurs activités
- Accompagner l'amélioration de la QVT dans les entreprises de la branche
- Recruter des salariés dans les métiers techniques et de production et préserver le haut niveau de savoir-faire français
- Promouvoir les métiers de la branche auprès d'un public féminin
- Assurer la transmission et la préservation des compétences
- Renforcer les compétences numériques des salariés
- Développer des formations en lien avec les enjeux RSE de la branche

POURQUOI LA TVA CIRCULAIRE EST CRUCIALE POUR LA CORDONNERIE MULTISERVICE

Pour la Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice, la mise en place d'une TVA circulaire est d'autant plus cruciale que les cordonniers sont des acteurs de premier plan dans ce domaine. En effet, leur métier consiste à donner une seconde vie aux chaussures et aux articles de maroquinerie, en les réparant ou en les rénovant. Ainsi, ils contribuent à réduire les déchets et à limiter l'impact environnemental de notre consommation.



Source : Rapport TVA circulaire - INEC

Cependant, ces activités vertueuses sont souvent plus coûteuses que leurs équivalents moins durables, ce qui rend la concurrence difficile pour les cordonniers. La TVA circulaire apparaît donc comme un outil essentiel pour plusieurs raisons :

1. Amortir le coût de la hausse des matières premières : Les matériaux nécessaires à la réparation et à la rénovation des chaussures et articles en cuir peuvent être coûteux. Une TVA circulaire permettrait de stabiliser les prix, rendant les services de réparation plus accessibles et compétitifs.
2. Développer l'activité en recrutant du personnel : En réduisant les coûts, la TVA circulaire permettrait aux cordonniers d'investir dans le recrutement de personnel qualifié, ce qui est crucial pour maintenir et développer les compétences techniques nécessaires à la profession.
3. Investir dans du matériel : Les cordonniers pourraient également investir dans du matériel de pointe, améliorant ainsi la qualité et l'efficacité de leurs services. Cela pourrait inclure des machines de réparation plus modernes et des outils numériques pour mieux gérer les commandes et les stocks.
4. Promouvoir les pratiques durables : En rendant les services de réparation plus accessibles, la TVA circulaire encouragerait les consommateurs à adopter des pratiques plus durables. Cela contribuerait à réduire les déchets et à préserver les ressources naturelles, alignant ainsi le secteur de la cordonnerie avec les objectifs de développement durable.



FORTE PRODUCTION INDUSTRIELLE ET GASPILLAGE DES CONSOMMATEURS

L'impact environnemental et humain de l'industrie de la mode en général et de la fast fashion en particulier est régulièrement pointé du doigt. Pour autant, le succès des marques de mode de la fast fashion ne se dément pas. Celle-ci constitue un frein à la réparation dans la mesure où le coût de la réparation est souvent trop important par rapport au prix du produit neuf.

Des chiffres récents illustrent l'ampleur du phénomène :

L'industrie textile (vêtements et chaussures) est responsable de 2 à 8 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau mondial ;

- 34 millions de paires de baskets sont produites chaque jour dans le monde ;
- Plus de 400 millions de paires de chaussures sont achetées chaque année sur le territoire national tandis que quelque 600 millions de paires seraient, dans le même temps, jetées, dont 90 % seraient incinérées ou enfouies dans le sol ;
- En 2022, 3,3 milliards de pièces textiles ont été mises sur le marché français ; 8 % étaient des chaussures, dont 37 % de baskets, 23 % de chaussures d'été et 14 % de chaussures d'intérieur ;
- Les Français possèdent en moyenne 8 paires de chaussures, les Françaises 17 paires ;
- En 2021, en France, les ventes de sneakers ont représenté près de 3 Md€, soit 60 % du marché de la chaussure ;
- Les chaussures sont constituées de dizaines de parties et matériaux différents difficiles à recycler mais pas impossibles à réparer : s'agissant des sneakers par exemple – essentiellement constituées de matériaux plastiques –, les cordonniers disposent des colles et procédés pour pouvoir les remettre à neuf.

Référence : [Production et déchets textiles : les impacts sur l'environnement \(infographies\)](#) – Rapport Parlement Européen - Date de publication : 29-12-2020 Date de dernière mise à jour: 12-04-2024



STRATEGIES POUR LA MISE EN PLACE DE LA TVA CIRCULAIRE ET COMPENSATION DU MANQUE A GAGNER

La Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice (FFCM) porte une demande ambitieuse et nécessaire : **la mise en place de la TVA circulaire**. Cette initiative vise à promouvoir l'économie circulaire et à soutenir les artisans cordonniers, dont le métier est essentiel pour prolonger la durée de vie des produits et réduire les déchets. Voici comment la France pourrait concrétiser cette vision et compenser le manque à gagner fiscal.

MISE EN PLACE DE LA TVA CIRCULAIRE

Imaginez un monde où réparer une paire de chaussures devient aussi naturel que d'en acheter une nouvelle. Pour y parvenir, la FFCM propose plusieurs étapes clés :

1. Définition et Cadre Législatif :

- **Définir les Activités Éligibles** : La première étape consiste à définir clairement les activités de réparation et de rénovation qui bénéficieront de la TVA circulaire. Cela inclut la réparation de chaussures, de sacs, de vêtements et d'autres articles en cuir.
- **Modification du Code Général des Impôts** : Il sera nécessaire de modifier le Code Général des Impôts pour intégrer la TVA circulaire. Cette modification devra préciser les taux réduits applicables aux activités de réparation et les conditions d'éligibilité.

2. Sensibilisation et Communication :

- **Campagnes d'Information** : Lancer des campagnes de sensibilisation pour informer les consommateurs et les professionnels des avantages de la TVA circulaire et des activités de réparation.
- **Formation des Professionnels** : Mettre en place des programmes de formation pour les cordonniers et autres artisans afin de les aider à adapter leurs pratiques et à tirer parti de la TVA circulaire.

3. Suivi et Évaluation :

- **Mise en Place d'Indicateurs de Performance** : Développer des indicateurs pour mesurer l'impact de la TVA circulaire sur l'économie circulaire, l'emploi et la réduction des déchets.
- **Évaluation Périodique** : Effectuer des évaluations périodiques pour ajuster les politiques en fonction des résultats obtenus.

COMPENSATION DU « MANQUE A GAGNER »

La mise en place de la TVA circulaire soulève des questions sur la manière de compenser le manque à gagner fiscal dû à la réduction de la TVA sur les activités de réparation. La FFCM propose plusieurs mécanismes pour y parvenir :

1. Fiscalité environnementale :

- **Taxe sur la Fast Fashion** : Le 14 mars 2024, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture la [proposition de loi visant à réduire la pollution engendrée par la mode jetable appelée aussi "fast fashion"](#). La proposition de loi introduit notamment la définition de la fast fashion et l'obligation d'information des consommateurs, le renforcement du malus écologique mais aussi l'interdiction de la publicité sur la fast fashion.

Il est essentiel que cette proposition de loi, qui est aujourd'hui suspendue à la reprise des débats parlementaires, soit redéposée le plus rapidement possible pour être adoptée.

- **Aides à l'Innovation** : Encourager l'innovation dans le secteur de la réparation en offrant des aides financières pour le développement de nouvelles techniques et technologies de réparation.

1. Optimisation Fiscale :

- **Réduction des Niches Fiscales** : Réduire ou supprimer certaines niches fiscales qui ne sont pas alignées avec les objectifs de développement durable pour compenser la perte de revenus due à la TVA circulaire.
- **Réallocation des Recettes Fiscales** : Réallouer une partie des recettes fiscales existantes pour financer des initiatives en faveur de l'économie circulaire.



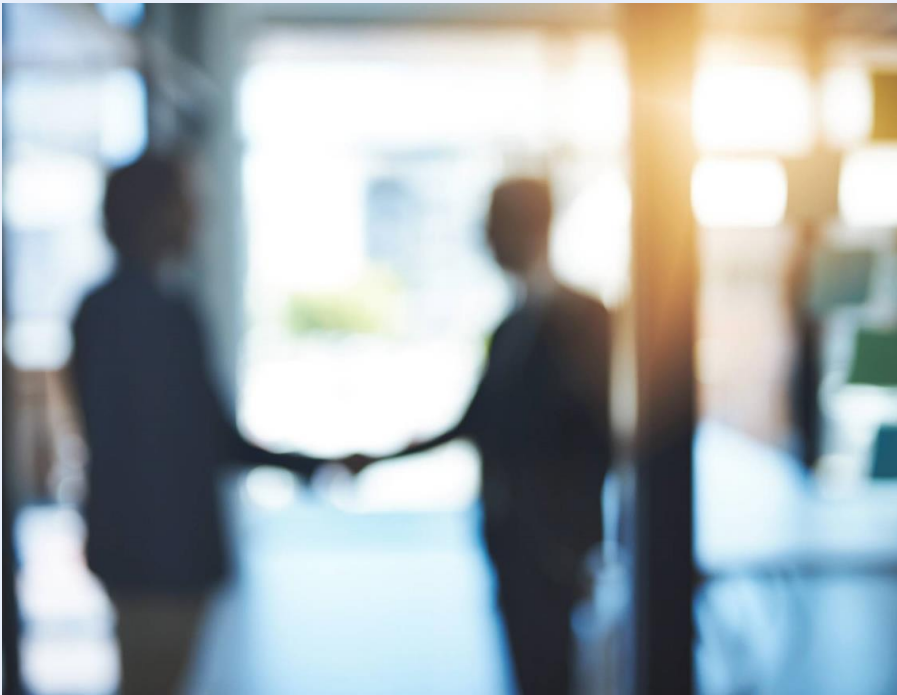
La mise en place de la TVA circulaire en France est une mesure essentielle pour promouvoir l'économie circulaire et soutenir des secteurs comme la cordonnerie multiservice. En définissant clairement les activités éligibles, en modifiant le cadre législatif et en lançant des campagnes de sensibilisation, la France peut créer un environnement favorable à la réparation et à la rénovation.

Pour compenser le manque à gagner fiscal, des mécanismes tels que la création d'une taxe sur les produits importés non conformes et la fast fashion, peuvent être envisagés. Ces mesures permettront de soutenir les entreprises de réparation tout en promouvant des pratiques durables et en réduisant les déchets.

La Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice est convaincue que cette initiative bénéficiera non seulement aux cordonniers, mais aussi à l'ensemble de la société en favorisant une consommation plus responsable et en préservant notre environnement pour les générations futures.

RÉFÉRENCES ET PRÉCISIONS

- 1 - En savoir plus sur la Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice : <https://cordonnerie.org/>
- 2 - [Télécharger Rapport - proposition pour la mise en place d'une TVA circulaire](#)
- 3 - [Green VAT — Une TVA verte de l'UE pour stimuler l'offre de produits et de services durables et respectueux de l'environnement](#)
- 4 - [DIRECTIVE \(UE\) 2022/542 DU CONSEIL du 5 avril 2022 modifiant les directives 2006/112/CE et \(UE\) 2020/285 en ce qui concerne les taux de taxe sur la valeur ajoutée](#)
- 5 - [Panorama de l'offre de réparation en France](#) - Actualisation 2022 | ADEME
- 6 - « [Les cordonniers multiservice, acteurs majeurs du Bonus Réparation](#) » | FFCM – 14/05/2024
- 7 - [Rapport annuel de la branche Cordonnerie Multiservices](#) | FFCM (03/01/2024)
- 8 - [Proposition de loi visant à réduire la pollution engendrée par la mode jetable appelée aussi "fast fashion"](#)



Merci

Pour toute demande d'informations

- Jean-Pierre Verneau, Président
president@cordonnerie.org
- Séverine Bourlier, Secrétaire générale
ffcm@cordonnerie.org